

**Arrêté attribuant Délégation de Fonction et Signature
A Monsieur Pascal DERCHE, 4ème Vice-Président**

Le Président du SIAVOS,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 19/2026 actant l'élection du Président du SIAVOS,

Vu la délibération 22/2026 actant l'élection du 4ème Vice-président, Pascal DERCHE,

Considérant qu'en cas d'absence ou empêchement du Président, la continuité du fonctionnement du SIAVOS doit être assurée,

Considérant la nécessité de donner une délégation de fonction et de signature à Monsieur Pascal DERCHE

ARRETE

Article 1 Délégation de fonction et de signature est attribuée à Monsieur Pascal DERCHE pour tous les actes nécessaires à la gestion du syndicat.

Cette délégation comporte notamment la signature des documents relatifs aux convocations au Comité syndical, aux engagements divers votés en Comité, aux documents relatifs à la gestion financière, aux documents relatifs aux Ressources Humaines et aux documents relatifs à l'administration générale.

Article 2 : cette délégation est accordée pour la durée de son mandat de Vice-président.

Article 3 : Cette délégation de fonction et de signature est attribuée sous la surveillance et sous la responsabilité du Président.

Article 4 : Le directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet, au Trésorier Principal de l'Isle Adam, et sera notifié à l'intéressé.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>)

Fait à Auvers-sur-Oise, le 13 mai 2026

Le Président,
Pierre-Edouard EON

Le Président,
certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission
en Préfecture le : 20/05/2026
Notifié le :
Signature :

